



CAP FIBRE
TRÈS HAUT DÉBIT 59 & 62



Nouveau réseau Nouvelles pratiques

Kit de survie 'fibre optique' à destination des élus

Avec la participation financière des intercommunalités et des partenaires



Plan France
Très Haut Débit



- Édition Juin 2022 -

Le mot du Directeur de CAP FIBRE



STANISLAS
LOBEZ



La desserte en fibre optique de nos provinces rurales du Nord et du Pas de Calais est déjà une réalité.

Ce nouveau réseau public est exploité et commercialisé par **CAP FIBRE**.

Désormais, pour ce réseau fibre optique, si vous avez des nouvelles adresses à déclarer, des lotissements en cours de construction, ou que vous constatez un dommage sur le réseau, etc. il convient d'adopter de nouvelles façons de faire !

Ce recueil rassemble quelques premières bonnes pratiques pour vous aider à bien faire vivre ce nouveau patrimoine public.

Bienvenue sur la fibre optique !

VOUS AVEZ DIT CAP FIBRE ? ●●

CAP FIBRE est Délégataire de Service Public (DSP) :

- Pour déployer et exploiter le réseau fibre optique
- Pour commercialiser vers les Fournisseurs d'Accès à Internet

CAP FIBRE, marque commerciale de **THD 59-62**, est une filiale du groupe **BPCE**, de la **Caisse des Dépôts et Consignations** et **d'Axiome**.

01

Savoir identifier le réseau fibre optique
●● p. 4

02

Les bons contacts
●● p. 5

03

Témoin d'un dommage réseau ?
●● p. 6

04

Vous avez de nouvelles adresses à déclarer ?
●● p. 7

05

Raccordement des nouvelles parcelles
●● p. 8

06

Fibrage des nouvelles constructions
●● p. 9

07

Le passage à la fibre, c'est facile !
●● p. 10

08

Tout savoir sur le raccordement
●● p. 11

09

Tout de suite, la suite !
●● p. 12

10

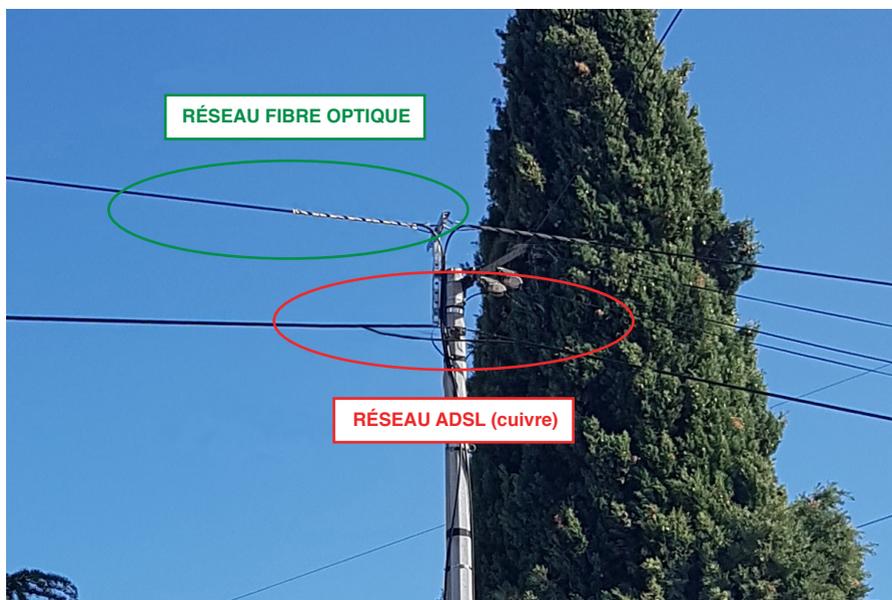
Fin progressive du réseau ADSL (cuivre)
●● p. 13

01 Savoir identifier le réseau fibre optique

Le réseau fibre optique est à présent déployé dans toutes les zones rurales du Nord et du Pas de Calais.

Vous avez donc constaté l'arrivée de nouveaux câbles dans votre environnement.

Il est important de **bien identifier les réseaux** pour être en capacité de remonter d'éventuels dommages aux bons interlocuteurs : **CAP FIBRE**, **ORANGE**, **ENEDIS**, etc.



Le réseau fibre optique se situe **systématiquement au-dessus** du réseau ADSL (cuivre). Les câbles du réseau fibre optique sont également bien souvent tendus contrairement aux câbles ADSL (cuivre).

Le réseau ADSL (cuivre) se distingue généralement par son grand nombre de câbles.

02 Les bons contacts

POUR LES ÉLUS

& SERVICES DES COLLECTIVITÉS



Le numéro vert

Le numéro vert garantit un **suivi prioritaire** pour les élus, il enregistre et assure un traitement de leurs demandes pour tous sujets : extension du réseau, enfouissement, dévoiement, divers, etc.

 N° VERT 0 800 159 162



Le site web

Le site web centralise les informations, les outils et les documents qui vous permettront de tout savoir sur la fibre optique.

www.capfibre.fr

POUR LES CITOYENS



Fournisseur d'Accès à Internet

Le contact privilégié sera toujours le **Fournisseur d'Accès à Internet !**

Disponibilités des offres, prix, abonnements, SAV, etc.



Le site web

Le site web de **CAP FIBRE** comporte une page dédiée au Grand Public dans laquelle les administrés pourront retrouver toutes les informations relatives à la fibre optique : test d'éligibilité, étapes du raccordement, etc.

www.capfibre.fr



Le numéro vert

Si un problème ne parvient pas à être solutionné par le Fournisseur d'Accès, le numéro vert reste disponible.

 N° VERT 0 800 159 162

03 Témoin d'un dommage réseau ?

A l'occasion, sans doute, serez-vous témoin ou interpellé par vos concitoyens relativement à **un dommage sur le réseau public fibre optique** (un câble aérien décroché, une armoire fracturée, un coffret cassé...)

Avec votre smartphone, **depuis notre site internet : www.capfibre.fr**

Déclenchez facilement une intervention de maintenance !

The screenshot shows the website interface for 'CAP FIBRE'. At the top, there is a navigation menu with links: 'La fibre optique pour mon domicile', 'La fibre optique pour mon entreprise', 'Informations pratiques', 'Je fais construire', 'Le projet CAP FIBRE', and 'Espace Elus'. The 'Espace Elus' link is highlighted with a blue circle and a white arrow. Below the menu, there is a section titled 'Documents téléchargeables' with a list of links: 'Vous êtes témoin d'un dommage réseau ?', 'Communiquer sur l'arrivée de la fibre optique', and 'Comment être averti en cas de panne sur votre commune ?'. A red circle with the number '1' and a red arrow points to the first link. The background of the website features a landscape image of a rocky cliffside.

2

Suivez les instructions du formulaire

Je vous remercie de noter que cette page est exclusivement **dédiée aux élus** (et services techniques) et, est à utiliser uniquement pour des dommages en partie publique.

Vous souhaitez être informé par SMS des incidents et des pannes en cours sur votre commune ? Rendez-vous sur l'onglet "Comment être averti en cas de panne sur votre commune ?" et remplissez le formulaire.

04 Vous avez de nouvelles adresses à déclarer ?

Afin de garantir l'éligibilité des nouvelles constructions aux offres de tous les fournisseurs d'accès à internet, il convient de suivre le mode opératoire suivant :



1

Conseil Municipal

Attribue les numéros et adresses des nouveaux logements sur la commune.



2

Conseil Municipal

Envoie au SNA (Service National des Adresses) à mairies.sna@laposte.fr :



Les nouvelles adresses



Les données cadastrales



Les arrêtés de numérotation



3

SNA (Service National des Adresses)

Attribue un code hexaclé (médiapost) à chaque nouvelle adresse pour compléter le référencement géographique.



4

Conseil Municipal

Informe le nouvel arrivant de la nécessité de déclarer son habitation à **CAP FIBRE** au  **N° VERT 0 800 159 162**



5

CAP FIBRE

Rend éligible et intègre cette nouvelle adresse dans sa base de données.

05 Raccordement des nouvelles parcelles

Pour les nouvelles parcelles en viabilisation, il convient de respecter le **Code de l'Urbanisme** en son article L332-15 rappelé pour l'essentiel ci-dessous.

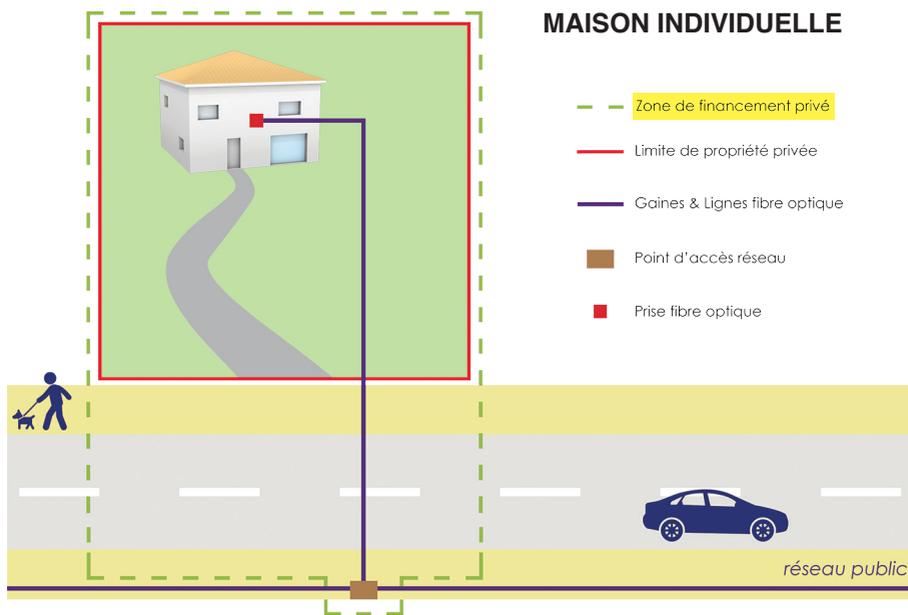
À noter, la notion importante de « **droit du terrain** » pour laquelle le financement du propriétaire/ promoteur est sollicité.

Article L332-15 Modifié par LOI n°2009-526 du 13 mai 2009 – art. 117

Les prescripteurs doivent contacter notre numéro vert :

N° VERT 0 800 159 162

Un courrier sera adressé précisant les modalités à mettre en œuvre afin d'interconnecter la parcelle aux infrastructures du réseau public fibre optique.



Pour plus d'informations : rendez-vous sur www.capfibre.fr à la rubrique « je fais construire »

06 Fibrage des nouveaux lotissements

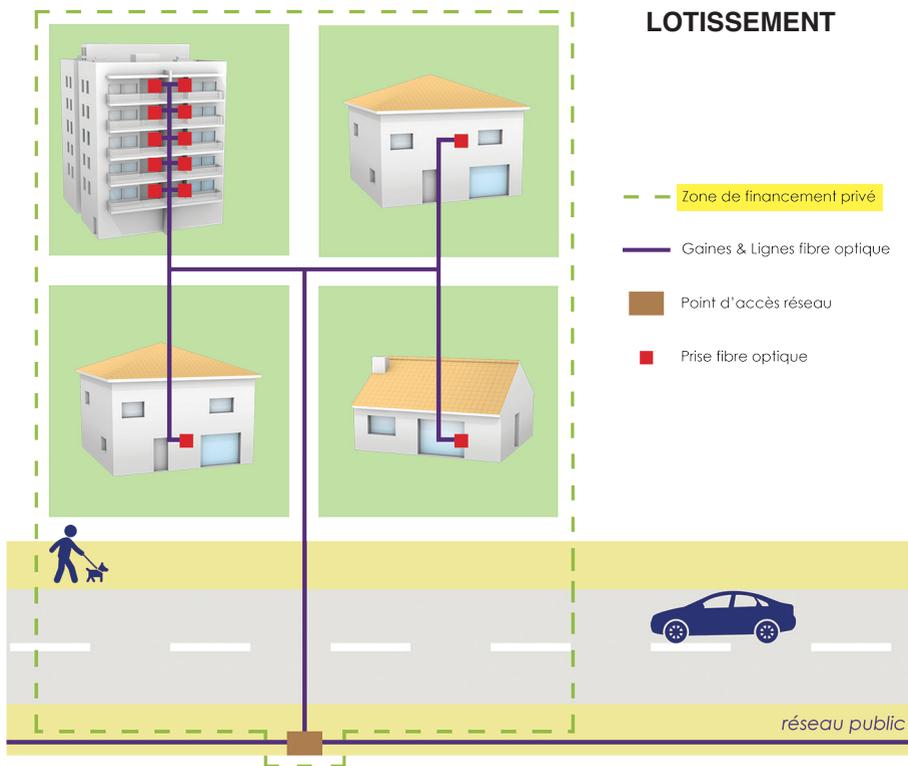
Depuis le 1^{er} octobre 2016, l'article 118 de la loi n°2015-990 étend l'obligation à toutes les habitations neuves, y compris les lotissements, d'être équipés de lignes fibre optique desservant chacun des logements. Ces derniers doivent également être équipés d'une installation intérieure en fibre optique.

Article L 111-5-1-1 et du Code de la Construction et de l'Habitation

Le promoteur doit contacter notre numéro vert

N° VERT 0 800 159 162

Un courrier sera adressé précisant les modalités à mettre en œuvre afin d'interconnecter le lotissement aux infrastructures du réseau public fibre optique.

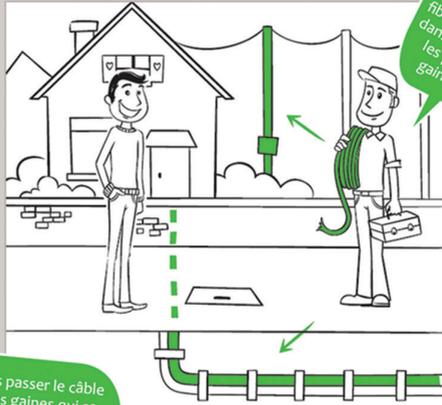


Nous vous remercions de rappeler ces nouvelles obligations lors de la délivrance des permis d'aménager.

07 Le passage à la fibre c'est facile !

La fibre optique est arrivée près de chez moi.

Je m'abonne ! Mon fournisseur d'accès à internet me donne un rendez-vous de raccordement.



Je raccorde votre fibre optique en passant, dans la rue, en utilisant les poteaux ou les gaines enterrées.

Définissons ensemble l'emplacement idéal pour la prise de raccordement, près de votre télévision ou d'une prise électrique.



durée de l'intervention
2h00 à 3h00

Je vais passer le câble par les gaines qui se trouvent dans les cloisons ou le coller discrètement le long des plinthes.



La fibre a été correctement installée, vous pouvez profiter du Très Haut Débit.



08 Tout savoir sur le raccordement

OÙ INSTALLE-T-ON LA PRISE FIBRE OPTIQUE ?



Il est souhaitable d'installer la prise fibre optique à proximité du téléviseur et d'une prise électrique.

Cependant, en concertation avec le technicien, vous pouvez demander à installer la prise à un autre endroit. A l'issue de l'installation un compte rendu d'intervention sera soumis à votre signature.

VAIS-JE ÊTRE SOLlicitÉ FINANCIÈREMENT ?



Le cadre de gratuité comprend un forfait de 15 m de câble dans votre habitation et 2 percements de mur. Il comprend également 35 m de câble en terrain privé (portail à porte d'entrée) et la possibilité d'intervenir pour solutionner une gaine cassée (10 m de fouille max). Au-delà, un devis vous sera proposé par votre opérateur.

COMMENT LE CÂBLE CHEMINE-T-IL CHEZ MOI ?



L'installation du câble de fibre optique est discrète. Le câble peut cheminer dans une gaine existante ou pourra être collé le long des plinthes.

QUAND VAIS-JE BÉNÉFICIER DES SERVICES TRÈS HAUT DÉBIT ?



À l'issue de l'intervention, le technicien réalise un test de bon fonctionnement de la fibre optique. Il vous appartient ensuite de brancher la Box, le décodeur, la TV, etc. En aval de la prise fibre optique, la distribution d'internet dans les différentes pièces de votre habitation est de votre responsabilité.

BON À SAVOIR

QUI PREND EN CHARGE LE COÛT DU RACCORDEMENT ?



Le coût du raccordement est pris en charge par **CAP FIBRE** accompagné d'une participation de l'intercommunalité.

Voir cadre de gratuité ci-dessus.

QUEL EST LE DÉLAI DE RACCORDEMENT APRÈS SOUSCRIPTION ?



Le délai de raccordement est de l'ordre de 1 à 2 semaines.

09 Tout de suite la suite !

La fibre optique permet de nouveaux usages !

Vous avez un projet de vidéoprotection ? de gestion de l'éclairage public ? de Wi-Fi public ? etc.



Le réseau public peut vous aider à développer des solutions innovantes pour nos territoires.

Prenez contact avec **CAP FIBRE** au  **N° VERT 0 800 159 162** afin de réaliser vos projets connectés.

10 Fin progressive du réseau ADSL (cuivre)

C'EST QUOI LE RÉSEAU CUIVRE ?

Pendant plus de cinquante ans, il a accompagné les français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'internet grâce à l'ADSL et ses nombreuses évolutions. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par le réseau fibre optique.

POURQUOI Y METTRE FIN ?

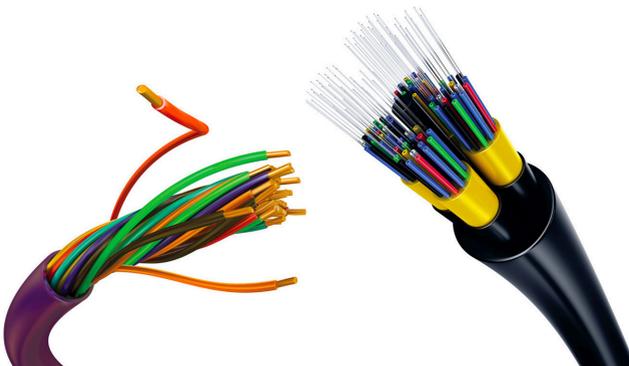
Le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débit et ne répond plus aux besoins des utilisateurs. C'est pourquoi Orange (ex France Télécom), propriétaire du réseau cuivre, a annoncé la fermeture progressive du réseau cuivre.

QUE SIGNIFIE LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE ?

La fermeture du réseau cuivre sera progressive et se fera en deux étapes, avec la perspective d'une substitution totale d'ici 2030, du réseau cuivre par la fibre optique principalement.

1. Fermeture commerciale :
les opérateurs ne proposent plus d'offres commerciales.

2. Fermeture technique :
les services s'arrêtent définitivement sur les lignes cuivre.





CAP FIBRE
TRÈS HAUT DÉBIT 59 & 62

THD 59-62

75 allée de Suède

62223 Feuchy



www.capfibre.fr